

**COMMUNE DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE**  
**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU**  
**JEUDI 14 AVRIL 2016 A 20H30**

Date de convocation : 05/04/2016      Date d'affichage : 05/04/2016  
Conseillers en exercice : 11      Présents: 9    Votants: 10

L'an deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : Mmes M-C MORAND et C. DAVID, et Mrs Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOIN, G. BELAIR, S. FOUCHER, S. COIGNARD et J-F GARREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: S. FOURMOND et J-J LISSILLOUR lequel a donné son pouvoir à Ch HERBERT.

Cécile DAVID a été nommée secrétaire de séance,

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

Mrs Suzanne et Bernard, respectivement président et trésorier de l'APE, Association des Parents d'Elèves, assistaient également à la présente séance.

**1 Approbation de la séance du 24 mars 2016 à l'unanimité**

**2 Budget annexe lotissement**

**a Vote du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme MORAND, maire,

donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			0.29 €		0.29 €	
Opérations de l'exercice	€	- €	-	0.29 €	- €	0.29 €
TOTAUX	€	€	0,29 €	0.29 € €	0,29 €	0.29 €
Résultats de Clôture	- €			- €		- €

**b Approbation du compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **c Vote du budget primitif 2016**

Le conseil municipal,

Vote le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe lotissement, lequel s'équilibre

en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 976.29 €

en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 976.00 €

## **3 Budget annexe assainissement**

### **a Vote du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme MORAND, maire,

donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

### **b Approbation du compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Classe transplantée**

Avant de poursuivre l'ordre du jour avec le vote du budget général, Stéphane Foucher demande à Mme le Maire de remettre à l'ordre du jour la question de la classe transplantée.

Mme le Maire rappelle la décision des 3 et 24 mars 2016, laquelle était à la majorité des voix, de ne pas subventionner la classe transplantée compte tenu des finances de la commune ;

Mme le Maire fait part au conseil de sa rencontre et discussion avec les enseignantes à ce sujet, lesquelles sont très déçues par la décision du conseil car le dossier est bien engagé et l'APE a versé un acompte de 780 € non remboursable en cas de désistement.

La nouvelle proposition des enseignantes est de ne demander que la somme de 500 € à prendre sur les crédits « transport collectif ».

Stéphane Foucher et Mme le Maire demandent que la décision soit réétudiée.

Le conseil auditionne Mrs Suzanne et Bernard qui assistent à la présente séance à ce propos.

L'ensemble du conseil se pose la question de savoir comment sera financée la différence entre le montant sollicité en premier lieu, 2037.57 € et le montant demandé ce jour, 500 €, soit la somme de 1537.50 €.

Il déplore que cette somme soit prise sur la caisse de la coopérative scolaire car il ne restera plus de crédit aux enseignantes à l'avenir. Le conseil refuse de cautionner ainsi le fait de réduire la caisse de la coopérative scolaire à zéro, dit que ce n'est pas rendre service à l'école ni aux enfants.

La majorité des conseillers demandent alors que la question à soumettre au vote soit : une subvention pour la totalité, 2037.57 € ou rien.

Par 3 voix pour et 7 voix contre, la décision de ne pas financer la classe transplantée est maintenue.

## 4 Budget général

### a Vote du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme MORAND, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1	17 356.99 €			80 158.04 €	17 356.99 €	80 158.04 €
Opérations de	41 900.72 €	42 082.18 €	290 860.68 €	312 637.28 €	332 761.40 €	354 719.46 €
TOTAUX	59 257.71 €	42 082.18 €	290 860.68 €	392 795.32 €	350 118.39 €	434 877.50 €
Résultats de clôture	17 175.53 €			101 934.64 €		84 759.11 €
Restes à réaliser	6 748.00 €	12 914.35 €			6 748.00 €	12 914.35 €
TOTAUX	66 005.71 €	54 996.53 €	290 860.68 €	392 795.32 €	356 866.39 €	447 791.85 €
RÉSULTATS DÉFINITIF	11 009.18 €			101 934.64 €		90 925.46 €

MULÉS

### b Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### c Affectation des résultats

Vu l'excédent de l'exercice 2015 en section de fonctionnement de 101 934.65 €

Vu le déficit l'exercice 2015 en section d'investissement de 17 175.53 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes au compte C/1068 pour la somme de 17 175.53 € ;
- d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement recettes, soit la somme de 84 759.11 € au compte C/ 002 du Budget primitif de l'exercice 2016;
- d'affecter la totalité du déficit d'investissement en section d'investissement, soit la somme de 17 175.53 € en dépenses du Budget primitif de l'exercice 2016.

### d Vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal,

Vote le budget primitif de l'exercice 2016 du budget général, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 378 841.91 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 62 186.17 €.

## 5 Questions diverses

### Tour de table

**Christian Herbert** propose aux maire et adjoints que les indemnités de fonctions, valeur nette, qui ne peuvent être réduites compte tenu de la réglementation, soient alors reversées intégralement sous forme de don à la commune, après déduction de la valeur d'un plein de carburant par mois pour les adjoints et 2 pleins de carburants par mois pour le maire. Il propose qu'une date de prise en compte soit fixée.

Il n'a rien été décidé.

**Jean-François Garreau** soumet la question du Club de Gym à Cossé : Demande un coffre de rangement pour entreposer leur matériel sur place ou à défaut, un emplacement pour installer leur propre coffre de rangement.

Roland Oger va regarder si un des coffres peut être libéré.

**Guillaume Belair** transmet la remarque de quelques Cosséens qui ont constaté que les trois derniers comptes rendus de conseil municipal ne sont pas reportés sur le site Internet de la commune.

Christian Herbert qui s'est chargé de ce travail répond que le nécessaire vient d'être fait, en effet, étant souffrant, il a pris un peu de retard mais la mise à jour a été faite.

Guillaume signale également que les radiateurs de la salle des fêtes-restaurant scolaire étaient réglés au maximum lors de la soirée de l'APE.

### Sébastien Coignard,

A propos du restaurant scolaire, demande une étude sur le différentiel du prix de revient entre la préparation des repas en régie ou la préparation des repas par Valérie Bourny, du restaurant « Aux loups gourmands ».

A propos de la vente de la classe modulaire, se propose de passer l'annonce sur le Bon Coin lui-même pour éviter les frais à la commune d'une part et le handicap du paiement en ligne par carte bancaire, impossible pour les collectivités, d'autre part.

A propos de la commission communale des impôts directs, propose qu'une réunion soit organisée pour mettre à jour les bases des propriétés non ou peu assujetties.

Mme le Maire répond que les services fiscaux se chargent de convoquer la commission une fois par an à ce sujet.

**Stéphane Foucher** demande à Mme le Maire de donner des précisions au conseil sur ces projets relatifs à sa démission de maire annoncée aux vœux du maire.

Mme le Maire répond : « chaque chose en son temps », elle attendait le vote du budget, termine les négociations en cours et donnera sa démission ensuite, mais ne donne pas de date précise.

Stéphane demande ensuite à Christian Herbert s'il peut avoir sa confiance, compte tenu de son départ dans l'intention de démissionner lors de la précédente séance. Ce dernier n'a pas répondu.

La séance est levée à 24h00.





